

Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne



SECA/AG/6.1/236/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture du gymnase Ostermeyer pour travaux.

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant qu'en raison de travaux de rénovation du parquet, l'utilisation du gymnase risque d'avoir pour conséquence leur détérioration,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation dudit gymnase,

ARRÊTE

Article 1 - Suite aux travaux de rénovation, le gymnase Ostermeyer est fermé du lundi 10 juillet 2023 au dimanche 6 août 2023 inclus.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de l'union sportive Lillebonnoise, Monsieur le Président de l'union sportive Lillebonnoise de basket, Monsieur le Président de l'union sportive Lillebonnoise de handball et au personnel municipal.

Fait à LILLEBONNE, le 27 juin 2023

Par délégation du Maire,
l'adjoint,



Franck LEMAITRE.

VILLE DE LILLEBONNE